

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**DOSSIER : R-4213-2022, Phase 2**

**ÉNERGIR – DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023**

---

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ  
(« ACIG »)**

---

**Montréal, le 8 juin 2023**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2  
DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (« ACIG »)  
RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE  
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2023**

---

**CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT EN GAZ DE SOURCE  
RENOUVELABLE**

1. **Références :** (i) Énergir-H, Document 7, pièce [B-0149](#), p. 7, tableau 1  
(ii) Énergir-H, Document 7, pièce [B-0149](#), p. 7, tableau 3

**Préambule :**

- (i) Tableau 1 : Contrats d'approvisionnements récents  
(ii) Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en octobre 2022

**Demandes :**

- 1.1 En lien avec les références (i) et (ii), veuillez indiquer l'intensité carbone des contrats et offres d'approvisionnement aux tableaux 1 et 3, ainsi qu'au contrat d'approvisionnement avec NW Natural Renewables.
- 1.1.1. Veuillez préciser la méthodologie utilisée afin de calculer chacune des intensités carbonées mentionnées à la question précédente.